L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

www.ademe.fr

Equipe pédagogique

◎ François-tourisme-consultants
eEgénie

Documentation

L'ensemble des supports constitue une boîte à outils pratiques, présentée en détail aux stagiaires, notamment sous forme d'exercices pour leur appropriation et qui sera remise sous forme d'un lien vers un site de téléchargement.

Quels moyens pédagogiques ?

◎ Exposés dynamiques, ateliers pratiques, démonstrations d'outils, retours d'expériences.

Coût pédagogique

◎ Gratuit. Transports, hébergement, repas à la charge des stagiaires.

Nombre de participants :

◎ 16 personnes par session

Inscription et CGV

◎ Bulletin d'inscription à télécharger sur www.ademe.fr/bretagne/actualites et à retourner dûment complété à
Chantal REBOURS – ADEME –
33 Bd Solférino
CS 41217 – 35012 RENNES Cedex
Fax : 02 99 85 87 19
E.mail : chantal.rebours@ademe.fr

Durée :

◎ 2 jours consécutifs en 2012

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.
Pour l'exercer, écrire à : cnil@ademe.fr

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
33 Boulevard Solférino – CS 41217
35012 RENNES Cedex
www.ademe.fr/bretagne

7538 LAÏUS www.laius.fr - 02 41 20 89 71 / Imprimé s[illegible] labellisé avec des encres végétales / crédits photos : DIAPHANE (couv) / ADEME-REGION

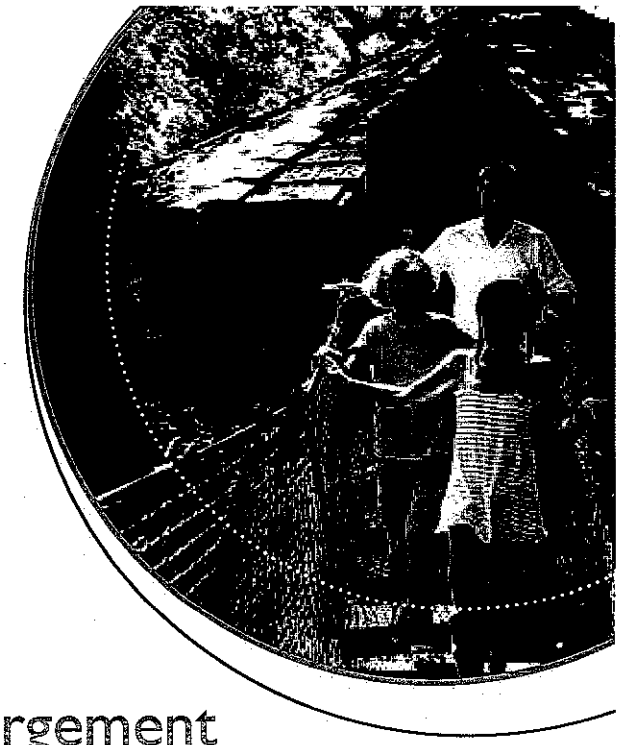

Hébergement touristique, camping
Savoir réduire les coûts énergétiques

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Programme de la Formation

2 jours

Hébergement touristique, camping

Savoir réduire les coûts énergétiques

Le tourisme est un secteur économique en très forte croissance mais qui pose des probèmes environnementaux. Ses impacts concernent, plus particulièrement : les émissions de gaz à effet de serre dues aux trajets touristiques ainsi que la consommation d'eau, d'énergie et la gestion des déchets dans les hébergements d'accueil.

Pour qui ?

◎ Pour les gestionnaires et propriétaires d'établissements touristiques (hôtels, campings, gîtes, village vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesses, centres d'hébergement de vacances), mais aussi pour les collaborateurs ayant besoin de compétences techniques.

Quels objectifs ?

◎ Appréhender l'impact environnemental et énergétique des activités d'un hébergement touristique ou camping.

◎ Comprendre l'intérêt d'adopter une démarche visant à limiter la consommation d'énergie de l'hébergement touristique ou du camping.

◎ Identifier méthodes et outils permettant d'atteindre cet objectif.

◎ Être capable de mettre en œuvre une démarche dans ses pratiques professionnelles.

le programme

CONNAISSANCES

◎ Enjeux liés à l'énergie pour le tourisme et intérêts d'agir.
◎ Impacts environnementaux et énergétiques de son activité.
◎ Solutions techniques existantes et retour d'expériences de professionnels de l'hôtellerie-restauration-camping et du tourisme.

DIAGNOSTICS

◎ Identifier et évaluer ses impacts, en réalisant un autodiagnostic.
◎ Manipuler les outils et les méthodes utiles pour gérer et réduire ses consommations d'énergies.

ACTIONS

◎ Nouvelles pratiques, nouveaux outils ou équipements en faveur d'une meilleure maîtrise de l'énergie.

◎ Déterminer les écogestes et les équipements ou aménagements adaptés à l'établissement.

◎ Monter son plan d'amélioration et de prioriser ses actions.

◎ Mobiliser ses collaborateurs, employés et fournisseurs.

◎ Expliquer ses actions aux clients et les inciter à y participer pendant leur séjour.